



Transmission des fichiers (PGP)

Conformément à la Loi sur la SADC et aux règlements administratifs qui couvrent les dépôts en fiducie ([veuillez consulter la Législation relative aux dépôts par courtage - cdic.ca](#)), la SADC peut exiger aux courtiers-fiduciaires de soumettre des informations sensibles à la SADC par le biais du Portail des courtiers-fiduciaires.

Avant un tel transfert de renseignements, la SADC exige que tous les fichiers de données contenant des renseignements personnels (c.-à-d. les noms, adresses et identifiant de client unique (ICU)) soient chiffrés à l'aide d'un logiciel de chiffrement Pretty Good Privacy (PGP) afin de faciliter un transfert sécuritaire vers nos systèmes.

Ainsi, les courtiers-fiduciaires devront choisir un logiciel de chiffrement PGP qui convient le mieux aux systèmes de leur organisation, et qui doit répondre à toutes les exigences suivantes :

- Algorithme de chiffrement : AES-256 ou plus
- Algorithme de hachage : SHA-256 ou plus
- Type de clé : RSA et Diffie-Hellman
- Taille de la clé : 2048 ou plus
- Algorithme de compression : ZIP

Contactez la SADC à l'adresse courtiers@sadc.ca pour obtenir les dernières instructions et directives relatives à la transmission des fichiers afin de vous assurer que les étapes appropriées sont suivies avant de soumettre un extrait de données.